



Compte rendu de la réunion du mardi 6 juillet 2021

Sur le thème de la collecte des graines

Ordre du jour :

Découverte de la démarche sur la collecte des graines animée par Yves Gabory de Mission Bocage

Présents : Gabriel Taillée, Suzan Alemann, Bruno Groyer, Marline Bruneau, Bruno Elliau, François Aubel, Marité Beauval, Véronique Gabory, Jean-François Haulon, Cécile Humeau, Cécile Macquet et Wilfrid Combadière

Absents et excusés : Jacqueline Derouard, Thibaut Henrion et Danielle Létoile

1^{ère} partie de la réunion : Yves Gabory nous explique l'intérêt de la démarche de la collecte des graines

Le 13 janvier 2015, la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, en partenariat avec l'AfacAgroforesteries et Plante & Cité, a déposé à l'INPI la marque collective simple Végétal Local, cette marque collective simple est devenue propriété de l'Office français de la biodiversité. Elle s'adresse aux collecteurs, aux producteurs, aux multiplicateurs et aux structures commercialisant des végétaux sauvages d'origine locale. Elle s'applique aux graines, plants, bulbes, tubercules, boutures, ou autre matériel végétal et s'appuie sur un Règlement d'usage déposé à l'Institut national de la propriété industrielle et le présent référentiel technique associé.

Les végétaux (graines, plants, boutures, tubercules, bulbes) herbacés ou ligneux, issus d'une collecte en milieu naturel, suivie éventuellement d'une production ou d'un élevage, peuvent être attributaires de la Marque «Végétal Local » pour la « Région d'origine » dont ils proviennent. La Région d'origine inclut la zone géographique où a eu lieu leur collecte en milieu naturel. Cette Région d'origine constitue ensuite la zone d'utilisation restreinte de ce végétal dans le cadre de la Marque. Les Régions d'origine sont différentes les unes des autres du point de vue biogéographique. Un végétal sauvage est prélevé dans le milieu naturel, au sein d'une Région d'origine. Hormis dérogation ou condition spécifique citée précédemment, il devra obligatoirement être élevé ou multiplié dans sa Région d'origine.

La carte des Régions d'origine relatives à la Marque est présentée en annexe 1. Ces différentes Régions d'origine constituent les grands ensembles biogéographiques français, au nombre de 11 en métropole et Corse et 1 pour chaque territoire, île ou îlot d'outre mer. Ces Régions d'origine présentent des cortèges floristiques spécifiques. Les limites des 11 Régions d'origine pour la France métropolitaine et la Corse se basent sur les limites administratives à l'échelle communale.

Par exemple la commune de St Macaire du bois fait partie de la zone vert clair : Bassin parisien sud.



Quelques règles générales indispensables à suivre :

- Remplir une fiche de collecte par espèce et par année réunissant l'ensemble des informations relatives à la qualité de la collecte et au processus de traçabilité
- S'assurer que les arbres collectés n'ont pas été plantés après 1970.
- S'assurer que les sites où se déroulent les collectes et leur environnement immédiat ont des effectifs suffisamment importants de l'espèce à collecter pour que celle-ci ne souffre pas de cette collecte à long terme : pour les arbres et arbustes : au moins 30 individus, situés dans la région d'origine.
- Sur chacun des individus sur lesquels la collecte a lieu, ne pas dépasser un taux de prélèvement de 25% des semences produites par chaque individu ; ou sur l'ensemble des individus, ne pas dépasser 25 % de la quantité totale de graines disponibles annuellement sur le site de collecte.
- Ne pas effectuer des collectes plus de 3 années consécutives sur un même lieu de collecte, pour tous types d'espèces (annuelles, pérennes, ligneuses, herbacées et mélanges d'espèces).
- Eviter lors des collectes les talus et bords de route potentiellement semés. Pour chaque site de collecte, le Bénéficiaire doit impérativement s'assurer que toute collecte répond bien aux exigences concernant la traçabilité de l'origine et la comptabilité matière du Règlement d'usage de la Marque et du présent référentiel technique, notamment auprès de ses fournisseurs. En particulier, le Bénéficiaire s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter tout mélange entre lots issus de Régions d'origine différentes ou d'habitats naturels différents au sein d'un même Région d'origine. Enfin, le collecteur s'assurera que le site de collecte ne se situe pas dans un espace réglementé interdisant ladite collecte et s'il est sur une parcelle privée, il devra s'assurer de l'accord du propriétaire avant la réalisation de la collecte.

2^{ème} partie de la réunion : Le groupe se déplace dans le parc paysager chez Bruno Elliau



Le parc de Bruno Elliau est constitué d'un ensemble d'espèces très variées : Sureau, châtaignier, catalpa, hêtre, bouleau, acacia, cèdre bleu, platane, chêne, aubépine, lierre, Beaucoup de ces arbres ont plus de 100 ans. Il est intéressant de répertorier ce site comme site remarquable dans la commune de St Macaire mais la collecte des graines ne pourra pas se faire ici car nous n'avons pas assez d'individus dans chaque espèce.

Le premier travail de l'association, très important dans la démarche, consiste à repérer des zones où l'on peut trouver ces arbres ou arbustes sur lesquels seront collectées les graines. Nous pourrons par groupe prospecter notre région pour repérer, cartographier et identifier des groupes d'espèces végétales.

3^{ème} partie : documents et sites à consulter

<https://www.vegetal-local.fr> le site de la marque Végétal Local ou vous pouvez retrouver la charte de collecte des graines.

<https://ofb.gouv.fr> le site de l'office français de la biodiversité

<https://www.geoportail.gouv.fr> le site de géoportail pour retrouver toutes les cartes anciennes et actuelles de la végétation.

Si vous voulez remonter dans le temps, vous pouvez aussi obtenir ce genre de carte :

<https://remonterletemps.ign.fr/comparer/basic?x=-0.288241&y=47.118476&z=16&layer1=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS.1950-1965&layer2=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS2006-2010&mode=doubleMap>

<https://professionnels.ofb.fr/fr> le site de l'OFB pour les professionnels